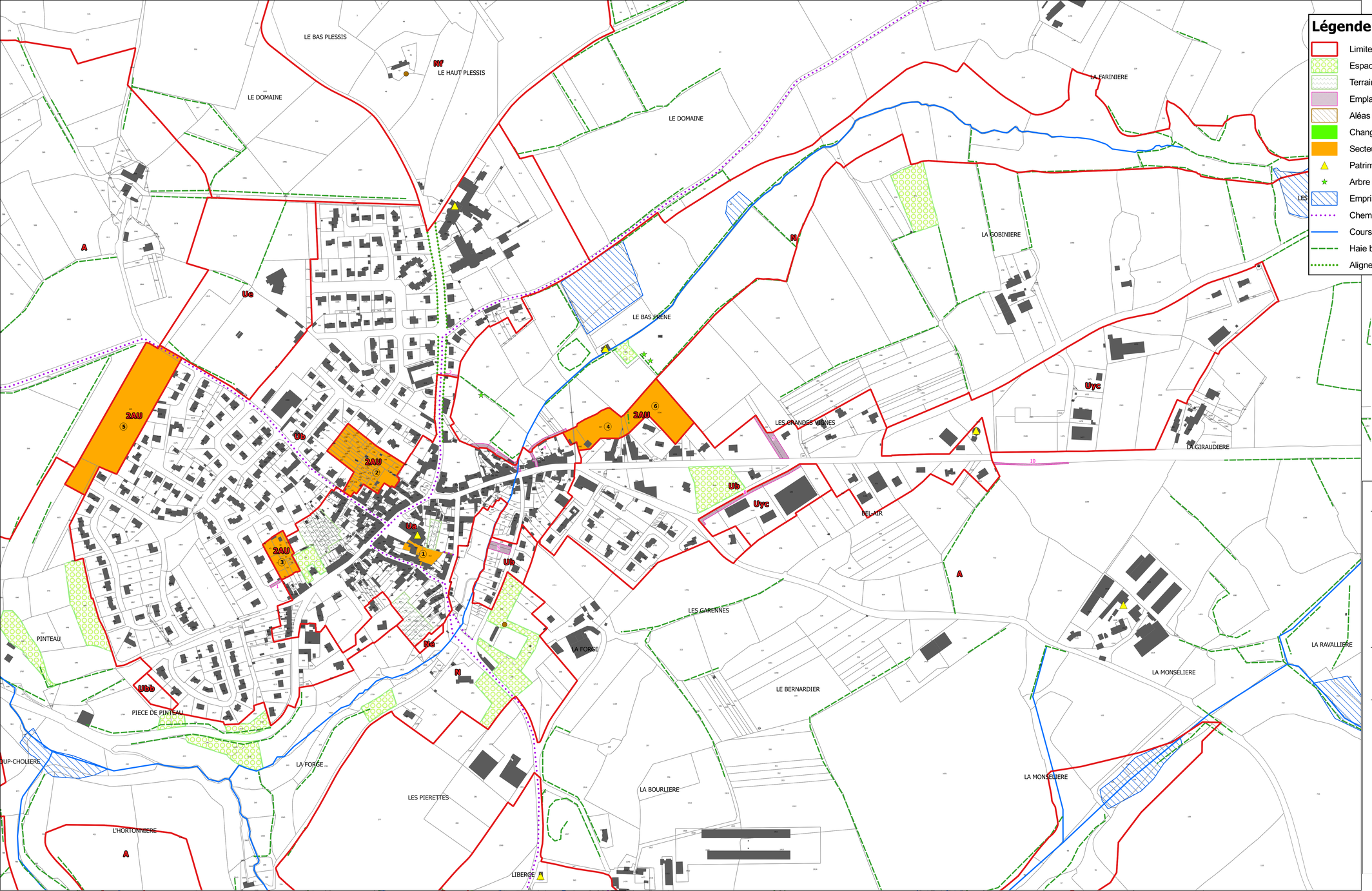

Légende

- Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs
- Espace boisé classé à conserver
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Emplacement réservé
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation (voir pièce 4)
- Patrimoine (bâti et petit patrimoine) à préserver et à mettre en valeur
- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Emprise indicative des zones humides
- Chemin (piétonnier et cyclable) à conserver ou à créer
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Haie bocagère à préserver ou à mettre en valeur
- Alignements d'arbres à préserver ou à mettre en valeur

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

Commune de

MONTREVAULT-SUR-EVRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.3

PLAN DE ZONAGE - Bourg CHAUDRON-EN-MAUGES

échelle 1/ 2500

	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
élaboration du PLU	30.05.2011	25.04.2016	24.04.2017
modification 1			

Ouest am
L'intelligence collective au service des territoires
8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél: 02 40 94 92 40
Fax: 02 40 63 03 93

Septembre 2019